



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Étaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Étaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 123-6 et R 123-7 à R 123-15,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu les candidatures de M. Francis BRUNELLE, Mmes Monique POURCELOT, Annie BACH, Catherine PALPANT, Sabine NGO MAHOB, M. Théophile TOUNY, Mmes Christiane GAUTIER, Liliane WIETZERBIN,

Après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

DECIDE de ne pas voter à bulletin secret.

DECIDE de fixer à huit le nombre de représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, le maire étant président de droit.

Après avoir procédé au vote

- nombre de votants : 33
- abstention : 0
- suffrages exprimés : 33
 - o M. Francis BRUNELLE, Mmes Monique POURCELOT, Annie BACH, Catherine PALPANT, Sabine NGO MAHOB, M. Théophile TOUNY : 26 voix,
 - o Mme Christiane GAUTIER : 5 voix,
 - o Mme Liliane WIETZERBIN : 2 voix,

DESIGNE M. Francis BRUNELLE, Mmes Monique POURCELOT, Annie BACH, Catherine PALPANT, Sabine NGO MAHOB, M. Théophile TOUNY, Mmes Christiane GAUTIER Liliane WIETZERBIN en qualité de délégués du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

